

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) du captage du puits « Caune de l'Arago » situé sur le territoire de la commune de TAUTAVEL et destiné à alimenter en eau potable la commune de VINGRAU

Maître d'ouvrage : Perpignan-Méditerranée-Métropole-Communauté-Urbaine (PMMCU)

Par arrêté n°PREF/DCL/BCLUE/2021270-0001 du 27 septembre 2021, l'enquête préalable à la DUP de l'ouvrage susvisé, d'une durée de 17 jours consécutifs, est prescrite du **18 octobre 2021 au 3 novembre 2021 inclus** sur les communes de TAUTAVEL (siège de l'enquête), VINGRAU, PADERN, TUCHAN et PAZIOLS (communes subsidiaires).

Au terme de la procédure, la déclaration d'utilité publique de l'ouvrage ou le refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral.

Le commissaire enquêteur est monsieur Philippe LHERMITTE, formateur gestionnaire retraité.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier est consultable :

sur internet à l'adresse suivante : www.pyrenees-orientales.gouv.fr/rubrique_publications/enquetes_publicques_et_autres_procedures.

Pendant l'enquête, le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : pref-foragecaunearago@pyrenees-orientales.gouv.fr

Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné ;

sur support papier, en mairies de TAUTAVEL, siège de l'enquête, VINGRAU, PADERN, TUCHAN et PAZIOLS. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur aux heures d'ouverture au public des mairies soit :

- mairie de TAUTAVEL, place de la République : du lundi au vendredi de 10h à 12h

- mairie de VINGRAU, 5 place de la Répu-

blique : lundi-mardi-jeudi-vendredi de 8h à 12h

- mairie de PADERN, 3 rue de l'Affenage : du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30

- mairie de TUCHAN, 2 bis place de la République : lundi-mardi-jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 - le mercredi de 13h30 à 17h30 - le vendredi de 8h à 12h

- mairie de PAZIOLS, 3 rue du Verdouable : lundi-mardi-jeudi-vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h et le mercredi de 14h à 17h

Pendant l'enquête, les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'attention de M. LHERMITTE, commissaire enquêteur, à la mairie de TAUTAVEL, place de la République, 66720 TAUTAVEL. Les observations formulées par voie postale seront annexées aux registres d'enquête tenus à disposition au siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie selon le calendrier suivant :

- le 19 octobre 2021 de 10h à 12h

- le 3 novembre 2021 de 10h à 12h

HÔTEL DE VILLE - MAIRE DE SALEILLES

2 boulevard du 8 mai 1945 - BP 02

66280 SALEILLES - Tél : 04 68 37 70 70 - mël : contact@saleilles.fr

web : <http://www.saleilles.fr>

AVIS D'ATTRIBUTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Objet : DSP pour la gestion et l'exploitation d'un accueil de loisirs périscolaire et rascloaire

Prévoyance acheteur : 03/2021

du marché : Services

sion

Classification CFPV :

Principale: 92331210 - Services d'animation pour enfants

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

55% Qualité du service rendu

45% Conditions financières proposées

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Montpellier 6, rue Pittot

ASSP en date du 27/09/2021, il a été constitué une SAS Dénomination : **CASH**

METAUX 66. Siège : 13 Rue Philippe de Champagne 66000 Perpignan. Capital : 750 €. Objet : La société a pour objet en

France et à l'étranger: Récupération de déchets tries, dépôt de matériaux divers, gestion et recyclages de différents déchets, métaux ferailles, destruction des bâtiments, petits terrassement. Plus généralement, toute opération de quelque nature qu'elle soit, juridique, économique, financière, civile, commerciale, industrielle, mobilière et immobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet social. Président : MAILLE Jeremy, 13 Rue Philippe de Champagne 66000 Perpignan. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Perpignan. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote: chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément: Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.

AGENCE B-NOW SAS au capital de 30 000 euros Siège social : 1 ter Chemin de la Faucelle, 66000 PERPIGNAN 812 690 683 RCS PERPIGNAN Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'assemblée unique en date du 30 JUIN 2021, il résulte que : les mandats de la société SAS Anne-Marie TORRES, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société AUDITEURS STEPHANOIS, Commissaire aux Comptes suppléante, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

POUR AVIS
Le Président

VAPOSUD DISTRIBUTION

SAS au capital de 1500 €
1 rue Alfred Sauvy -
66450 POLLESTRES
898 745 203 RCS PERPIGNAN

L'AGE du 25/08/2021 a nommé Monsieur VIVANCOS Jimmy, demeurant 5 rue Sant-Estève - 66300 PONTEILLA, en qualité de Directeur Général à compter du 25/08/2021 pour une durée indéterminée. Mention en sera faite au RCS de PERPIGNAN

SCI IRENE

Société Civile immobilière au capital de 103 665 euros
Siège social : 8 rue des Flots - 66000 PERPIGNAN
RCS PERPIGNAN : 420 702 482

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération de l'AGE réunie le 17/09/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 7 Allée des Platanes 31180 ROUFFIAC TOLOSAN - Radiation au RCS de PERPIGNAN et réimmatriculation au RCS de TOULOUSE En conséquence l'article 4 des statuts a donc été modifié.

Ancienne mention : 8 rue des Flots 66000 PERPIGNAN
Nouvelle mention : 7 Allée des Platanes 31180 ROUFFIAC TOLOSAN

Pour Avis, la gérance

PLATINUM

Société civile immobilière au capital de 5 000 euros
Siège social : 81 Rue James WATT Tecnosud 66000 PERPIGNAN
853210326 RCS

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 24 septembre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 81 Rue James WATT Tecnosud, 66000 PERPIGNAN à route de misangamoüj, 88 rue de la Source, 97650 DZOUMOGNE à compter du 24 septembre 2021, et de modifier en conséquence l'article QUATRE des statuts. En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PERPIGNAN sous le numéro 853210326 RCS fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de MAMOUZOU. La Société, constituée pour 99 années à compter du 19 août 2019, a pour objet social l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou de tous immeubles et biens immobiliers et un capital de 5 000 euros.

Pour avis La Gérance

COMMUNE DE PORT-VENDRES

DEUXIEME AVIS

Par arrêté n° 04/2021 du 9 septembre 2021, le Maire de la Commune de Port-Vendres a prescrit l'enquête publique conjointe relative aux projets de révisions allégées n° 1 et n° 2 du Plan Local d'Urbanisme et de zonage d'assainissement non collectif de la commune de PORT-VENDRES

A cet effet,

Monsieur Jean-Pierre MOULIN, directeur DGCCRF retraité, a été désigné par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier en qualité de Commissaire Enquêteur.

L'enquête publique se déroule en Mairie de PORT-VENDRES (66660) 8 rue Jules Pams, depuis le **JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021 à 9 h et jusqu'au VENDREDI 29 OCTOBRE 2021 à 17 h**, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, où chacun peut prendre connaissance du

dossier et, soit consigner ses observations sur le registre d'enquête, soit les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique ou par courriel à l'adresse suivante : enqueteepubliqueconjointe@port-ven-dres.com.

Le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie les **VENDREDI 15 OCTOBRE 2021 de 14 h à 17 h et MERCREDI 27 OCTOBRE 2021 de 9 h à 12 h**.

Son rapport et ses conclusions transmis au Maire dans un délai de trente jours à l'expiration de l'enquête seront tenus à la disposition du public en Mairie et au siège de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille illibérés. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

LE MAIRE,
Grégory MARTY